



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

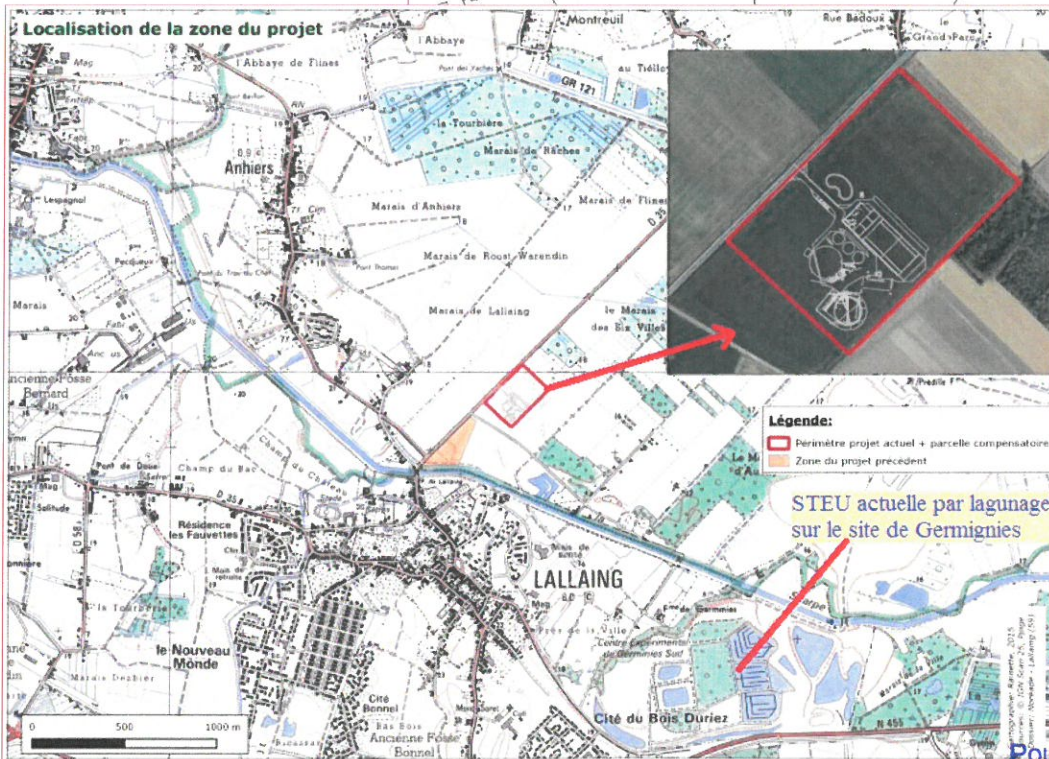
PRÉFET DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Service Eau-Environnement
Unité police de l'eau

Annexe 1-a
de l'arrêté préfectoral autorisant, au titre de la loi sur l'eau, Noréade
à procéder aux travaux de reconstruction et d'exploitation de la
station d'épuration intercommunale de Lallaing (Nord),
implantée sur la commune de Flines-Lez-Râches

Localisation de l'agglomération d'assainissement de la commune de Lallaing



Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du ..4.8.JUL..2016.....

Olivier GINEZ



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFET DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
 DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

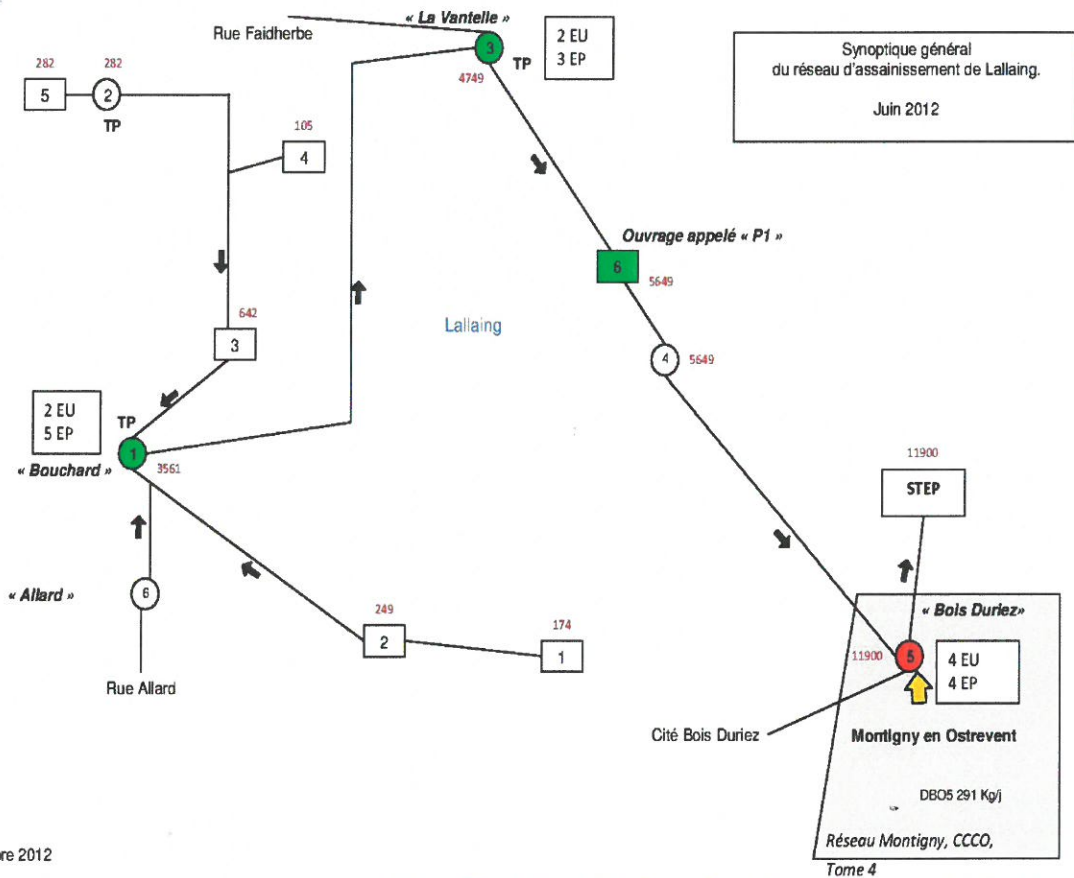
Service Eau-Environnement
 Unité police de l'eau

Annexe 1-b
de l'arrêté préfectoral autorisant, au titre de la loi sur l'eau, Noréade à procéder aux travaux de reconstruction et d'exploitation de la station d'épuration intercommunale de Lallaing (Nord), implantée sur la commune de Flines-Lez-Râches

Synoptique des réseaux de la commune de Lallaing
 (source manuel d'autosurveillance)



Manuel d'Autosurveillance, agglomération d'assainissement de Lallaing
 Système de collecte et de traitement de Lallaing

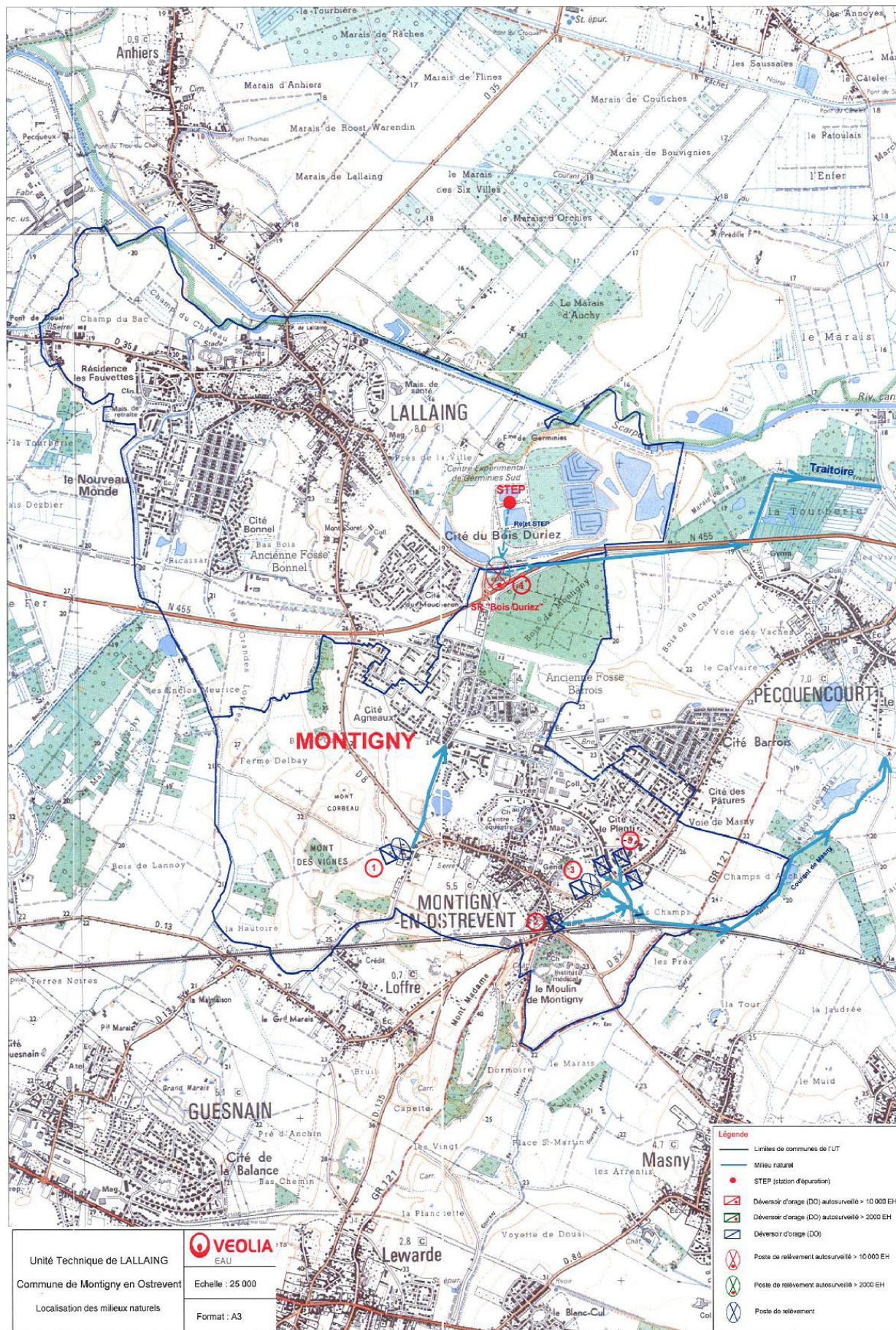


Septembre 2012

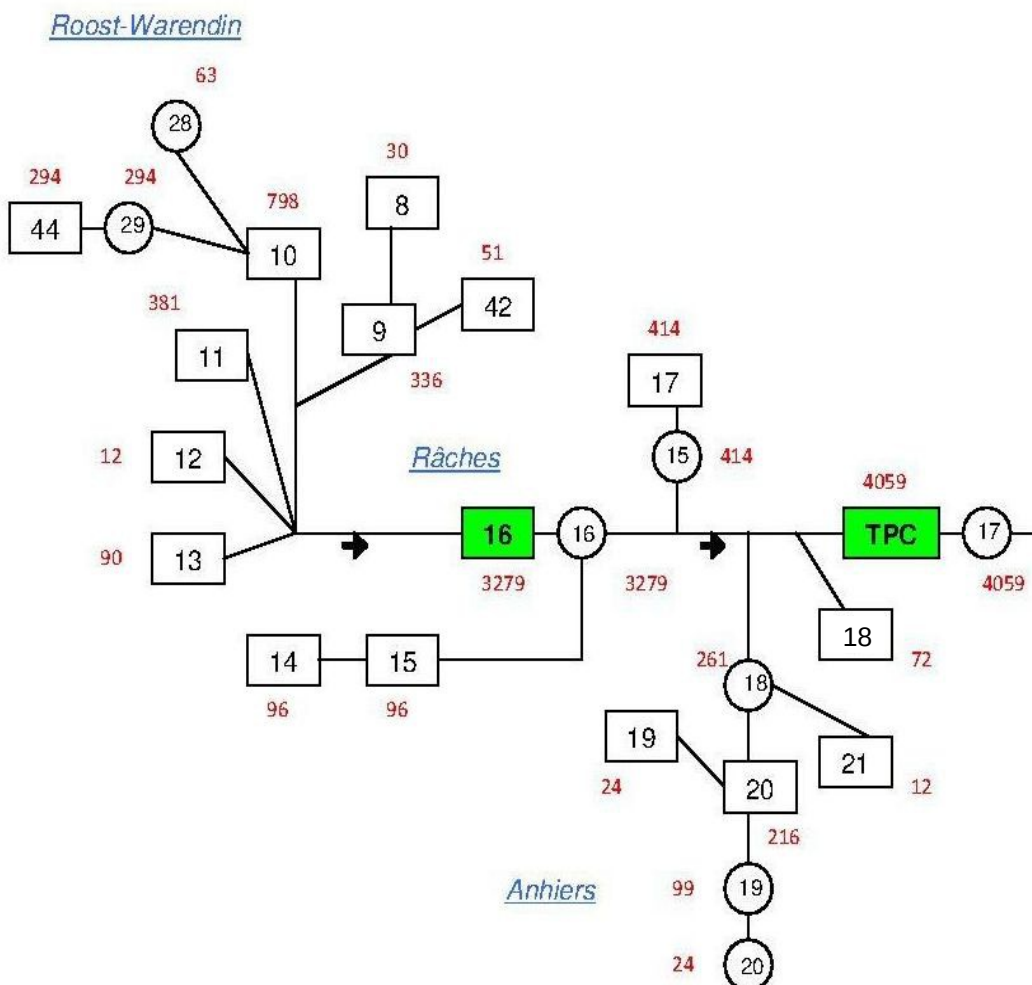
Légende	
X	Déversoir d'orage
○	Station de refoulement
—	Ouvrage en mesure du temps de déversements et estimation du débit déversé (120 < DBO5 kg/j < 600) soit > 2000 EH
—	Ouvrage en mesure continue du débit déversé et estimation de la pollution rejetée (DBO5 kg/j > 600) soit > 10 000 EH
TP	La SR possède un trop plein.
222	Nombre d'Equivalents Habitants collectés par l'ouvrage (Estimation)

Pour le préfet et par délégation
 Vu pour être annexé à mon arrêté
 en date du 18 JUILLET 2016

Synoptique des réseaux de la commune de Montigny-en-Ostrevent (source manuel d'autosurveillance)



Synoptique des réseaux des communes de Anhiers et Râches (source manuel d'autosurveillance)



Légende	
x	Déversoir d'orage
○	Station de refoulement
■ (vert)	Ouvrage en mesure du temps de déversements et estimation du débit déversé ($120 < \text{DBO5 kg/j} < 600$) soit > 2000 EH
■ (rouge)	Ouvrage en mesure continue du débit déversé et estimation de la pollution rejetée ($\text{DBO5 kg/j} > 600$) soit > 10 000 EH
TP	La SR possède un trop plein.
222	Nombre d'Equivalents Habitants collectés par l'ouvrage (Estimation)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

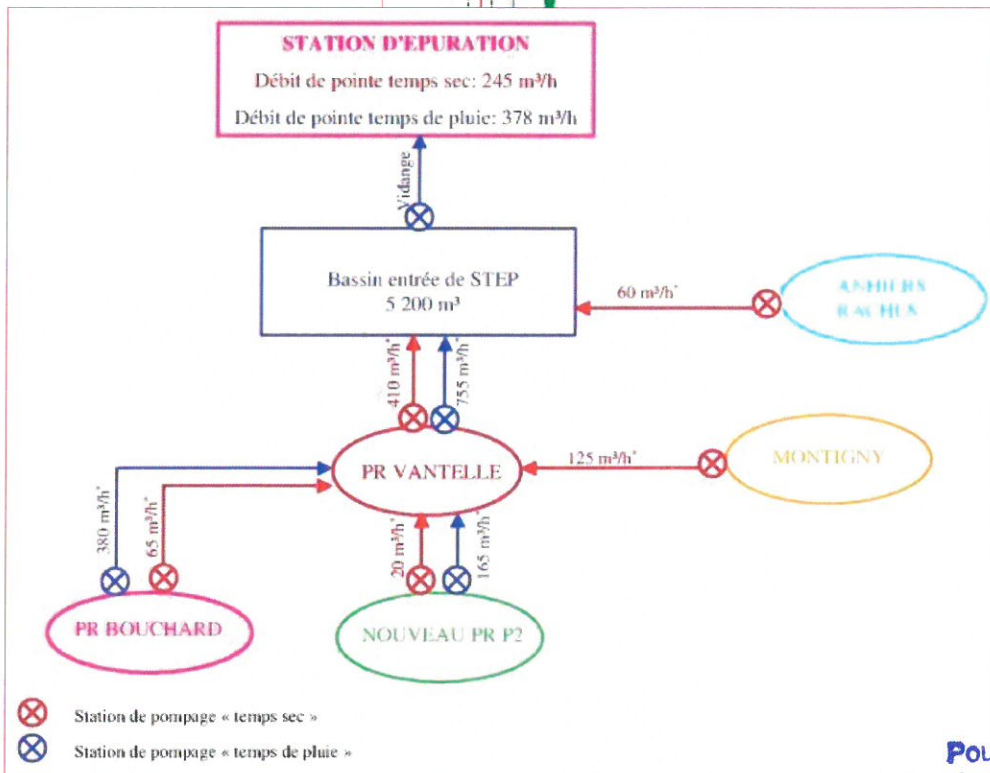
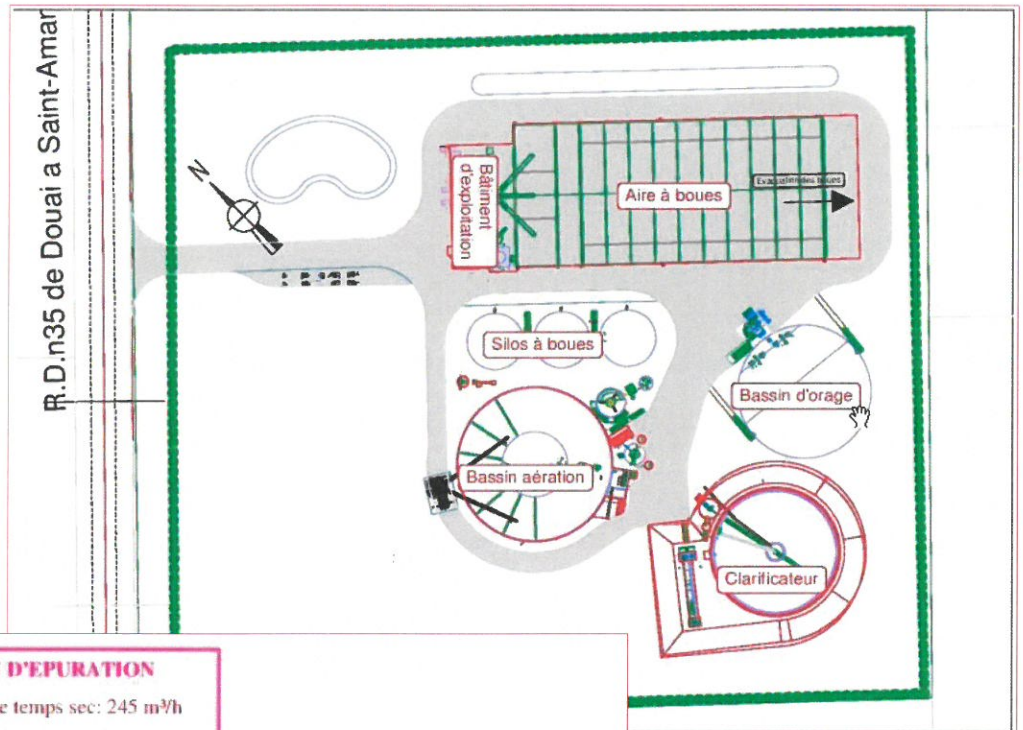
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Service Eau-Environnement
Unité police de l'eau

Annexe 2

de l'arrêté préfectoral autorisant, au titre de la loi sur l'eau, Noréade
à procéder aux travaux de reconstruction et d'exploitation de la
station d'épuration intercommunale de Lallaing (Nord),
implantée sur la commune de Flines-Lez-Râches

Schéma de principe du système d'assainissement



Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 18 JUIL. 2016

Olivier GINEZ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

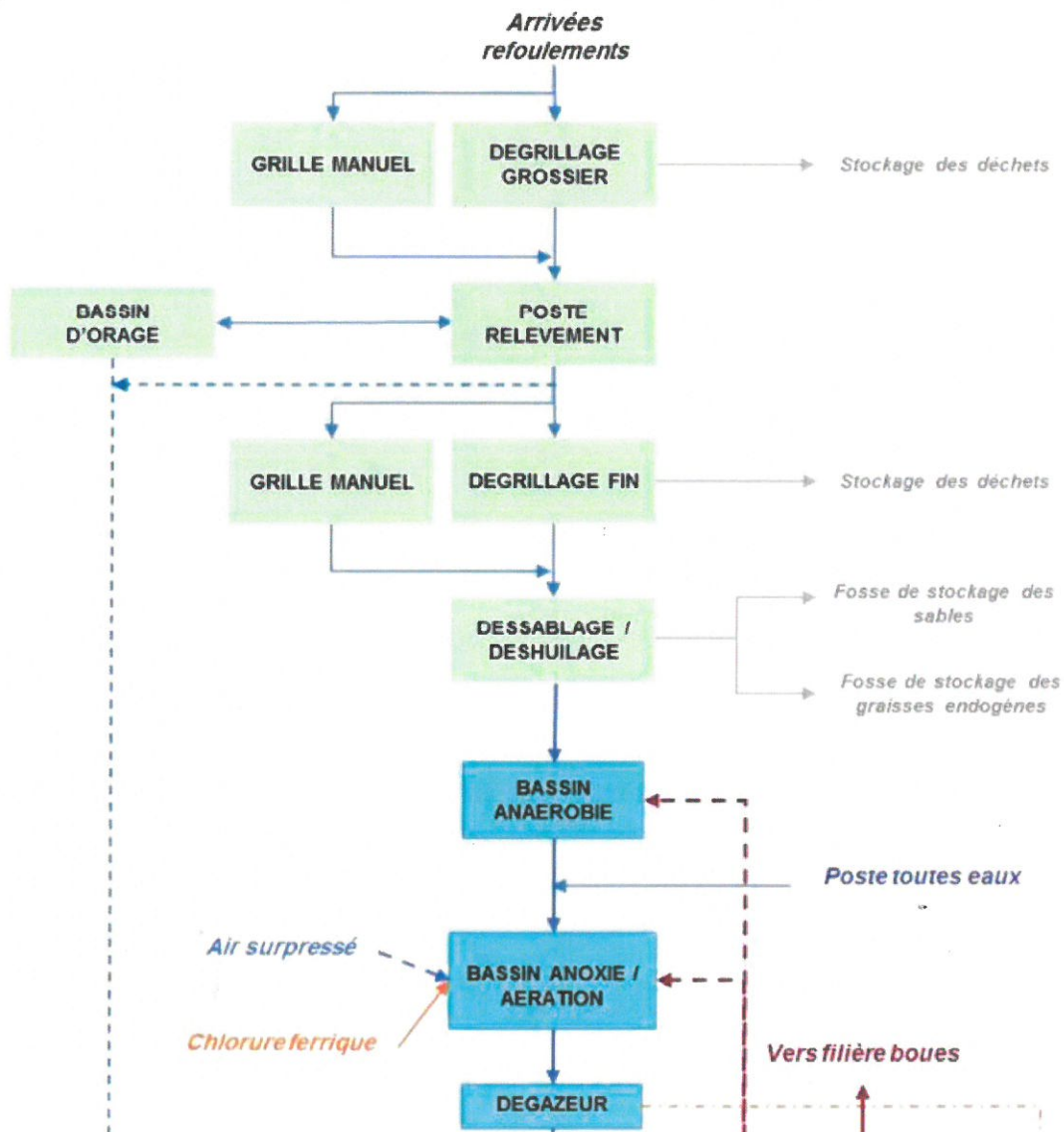
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Service Eau-Environnement
Unité police de l'eau

Annexe 3

**de l'arrêté préfectoral autorisant, au titre de la loi sur l'eau, Noréade
à procéder aux travaux de reconstruction et d'exploitation de la
station d'épuration intercommunale de Lallaing (Nord),
implantée sur la commune de Flines-Lez-Râches**

Synoptique de la filière EAU (1/2)



Pour le préfet et par délégation
Vu pour être annexé à mon arrêté
Le Secrétaire Général Adjoint
en date du 18 JUIL. 2016

Olivier GINEZ

Synoptique de la filière EAU (2/2)

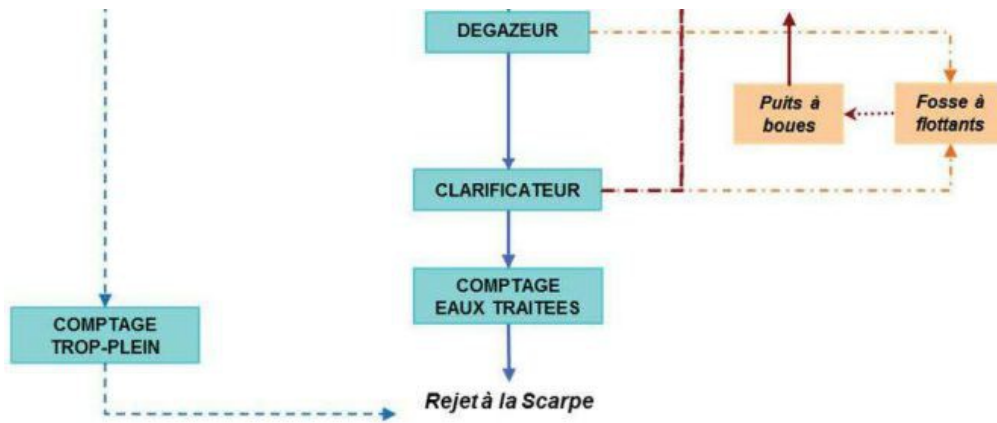
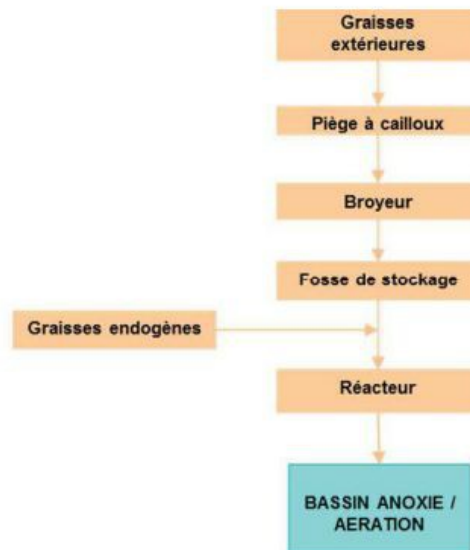
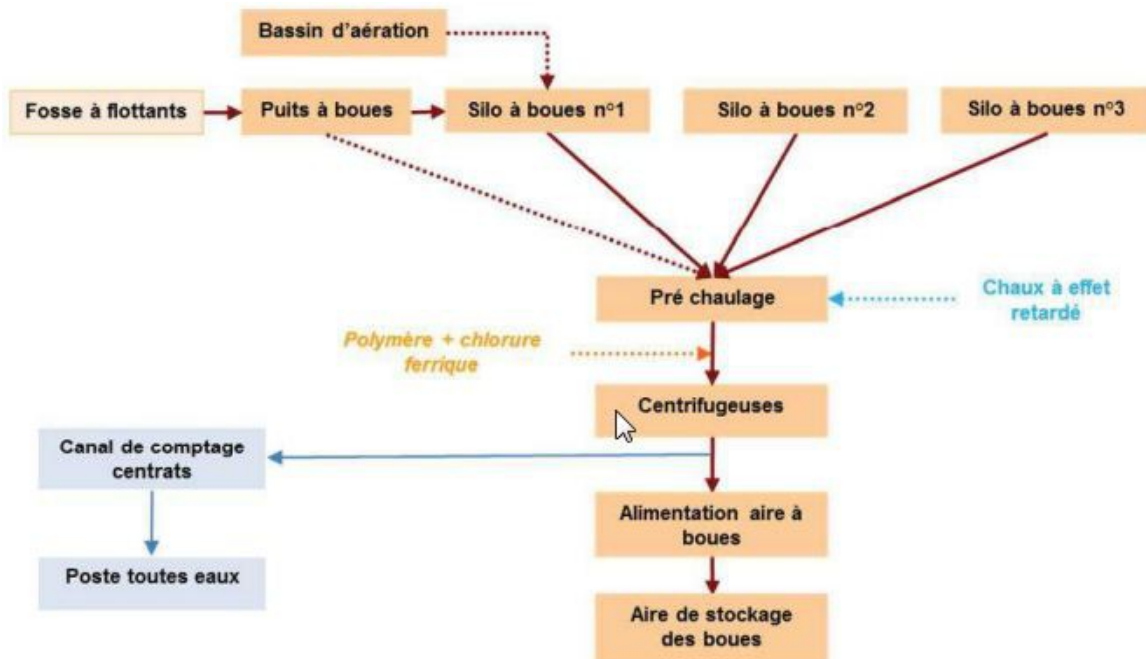


Figure IV-10 : synoptique du traitement des graisses



Synoptique de la filière BOUES



Annexe 4
de l'arrêté préfectoral autorisant, au titre de la loi sur l'eau, Noréade
à procéder aux travaux de reconstruction et d'exploitation de la
station d'épuration intercommunale de Lallaing (Nord),
implantée sur la commune de Flines-Lez-Râches

Liste des ouvrages répartis sur le système de collecte de l'agglomération
d'assainissement de Lallaing

Lallaing Localisation des ouvrages	Pollution en EH	Charge transitée en kg de DBO5/j	Coordonnées Lambert 93 des ouvrages	Milieu récepteur de la surverse (Néant en cas d'absence de trop-plein uniquement)	Coordonnées Lambert 93 du point de rejet (quand possible)	Autosurveillance (N : Non, D : Débit DC : Débit +charge) ¹
DO 1* rue de la Fosse Bonnel (n° 147)	58	10	X : 711 822 Y : 7 031 432	Fossé, puis le Bouchard	X : 711 758 Y : 7 031 480	N
DO 2* rue d'Auch (n° 27)	83	15	X : 711 434 Y : 7 031 563	Fossé, puis le Bouchard	X : 711 499 Y : 7 031 540	N
DO (trop plein) rue Sin le Noble (n° 8)	214	39	X : 711 144 Y : 7 032 517	Le Godion	X : Y :	N
DO 4 rue de la Résistance (n° 630)	35	6	X : 711 177 Y : 7 032 748	Aval Bouchard	X : 711 152 Y : 7 032 763	N
DO 5* rue du général de Gaulle (n° 935)	94	17	X : 712 421 Y : 7 032 136	Le Godion	X : Y :	N
DO 6** rue de Pecquencourt (n° 382)	1 883	339	X : 711 177 Y : 7 032 748	Fossé vers SR Bois Duriez	X : 712 427 Y : 7 032 141	E
TP Bouchard (trop plein de SR) allée C (n° 11)	1 187	214	X : 710 925 Y : 7 032 344	Bouchard, puis la Scarpe	X : 710 914 Y : 7 032 346	E
TP Vantelle (trop plein de SR) rue des Poilus/chemin de halage	1 583	285	X : 711 806 Y : 7 033 047	La Scarpe	X : 711 817 Y : 7 033 053	E

* Ouvrage supprimé à terme ** Ouvrage déplacé à terme

¹ Cette surveillance consiste à mesurer le temps de déversement journalier et estimer les débits déversés par tous les déversoirs d'orage surveillés, et pour ceux situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 qui déversent plus de dix jours par an (en moyenne quinquennale) à mesurer et enregistrer en continu les débits et estimer la charge polluante (DBO5, DCO, MES, NTK, Ptot) rejetée.

Pour le préfet et par délégation
Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du1.8. JUIN.....2016.....


Olivier GINEZ

Montigny-en-Ostrevent						
Localisation des ouvrages	Pollution en EH	Charge transitée en kg de DBO5/j	Coordonnées Lambert 93 des ouvrages	Milieu récepteur de la surverse (Néant en cas d'absence de trop-plein uniquement)	Coordonnées Lambert 93 du point de rejet (quand possible)	Autosurveillance (N : Non, D : Débit DC : Débit +charge)
DO 1 rue Delcambre (amont de la SR)	151	9	X : 712 497 Y : 7 029 820	Fossé	X : 712 504 Y : 7 029 833	N
DO 2 gare de Montigny	114	7	X : 713 423 Y : 7 029 345	Fossé, puis courant de Masny	X : 713 914 Y : 7 029 404	N
DO 3 rue du maréchal Leclerc (amont de la SR)	996	60	X : 713 685 Y : 7 029 562	Fossé, puis courant de Masny	X : 713 736 Y : 7 029 532	N
TP Bois Duriez (poste de relèvement du Bois Duriez)	11 900	714	X : 713 046 Y : 7 031 529	La Traitoire	X : 713 067 Y : 7 031 530	E
DO 5 rue R. Honoré (2 DO)	159	10	X : 713 802 Y : 7 029 654	Fossé, puis courant de Masny	X : 713 914 Y : 7 029 404	N
	587	35	X : 713 813 Y : 7 029 642		X : 713 914 Y : 7 029 404	N

Râches						
Localisation des ouvrages	Pollution en EH	Charge transitée en kg de DBO5/j	Coordonnées Lambert 93 des ouvrages	Milieu récepteur de la surverse (Néant en cas d'absence de trop-plein uniquement)	Coordonnées Lambert 93 du point de rejet (quand possible)	Autosurveillance (N : Non, D : Débit DC : Débit +charge)
DO 8 1 719 route nationale	30	2	X : 710 043 Y : 7 036 376	Courant des Vanneaux	X : 710 020 Y : 7 036 392	N
DO 9 1 609bis route nationale	336	20	X : 709 997 Y : 7 036 239	Courant des Vanneaux	X : 709 952 Y : 7 036 292	N
DO 10 298 rue Florentin Debruille	798	48	X : 709 445 Y : 7 035 891	Maillage	X : 709 449 Y : 7 035 799	N
DO 11 504 rue de l'Égalité	381	23	X : 709 164 Y : 7 035 277	Maillage	X : 710 032 Y : 7 034 763	N
DO 12 449 rue Joseph Tison	12	1	X : 709 196 Y : 7 035 188	Fossé, puis pompage vers la Scarpe	X : 708 510 Y : 7 034 704	N
DO 13 angle rue Pasteur et rue de la Résistance	90	5	X : 709 286 Y : 7 035 074	Fossé, puis pompage vers la Scarpe	X : 708 510 Y : 7 034 704	N
DO 14 107 quai du Canal	96	6	X : 709 600 Y : 7 034 782	La Scarpe	X : 709 602 Y : 7 034 777	N
DO 15 165 quai du Canal	96	6	X : 709 664 Y : 7 034 763	La Scarpe	X : 709 665 Y : 7 034 758	N
DO 16 544 rue du Vert Debout	3279	197	X : 710 032 Y : 7 034 779	La Scarpe	X : 710 032 Y : 7 034 763	E
DO 17 1 190 rue du Baillon	414	25	X : 710 683 Y : 7 035 061	La Râches	X : 710 650 Y : 7 035 318	N
DO 42 angle de la route nationale et rue Pierre Lembrez	51	3	X : 710 049 Y : 7 036 335	Courant des Vanneaux	X : 710 050 Y : 7 036 344	N

Anhiers						
Localisation des ouvrages	Pollution en EH	Charge transitée en kg de DBO5/j	Coordonnées Lambert 93 des ouvrages	Milieu récepteur de la surverse (Néant en cas d'absence de trop-plein uniquement)	Coordonnées Lambert 93 du point de rejet (quand possible)	Autosurveillance (N : Non, D : Débit DC : Débit +charge)
TP C (trop plein de SR) rue de Flines (amont SR)	4 059	244	X : 711 284 Y : 7 034 970	La Râches	X : Y :	E
DO 18 rue de Flines	72	4	X : 711 094 Y : 7 034 988	La Râches	X : 711 101 Y : 7 034 991	N
DO 19 88 rue des Maltotes	24	1	X : 710 941 Y : 7 034 482	Fossé	X : 710 921 Y : 7 034 504	N
DO 20 rue du Marais	216	13	X : 711 190 Y : 7 034 246	Le Décours	X : 711 449 Y : 7 034 228	N
DO 21 193 rue du Marais	12	1	X : 711 319 Y : 7 034 222	Le Décours	X : 711 449 Y : 7 034 228	N



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Service Eau-Environnement
Unité police de l'eau

Annexe 5

**de l'arrêté préfectoral autorisant, au titre de la loi sur l'eau, Noréade
à procéder aux travaux de reconstruction et d'exploitation de la
station d'épuration intercommunale de Lallaing (Nord),
implantée sur la commune de Flines-Lez-Râches**

**Fiches des masse d'eau superficielle de la Scarpe référencée FRAR49,
et masses d'eau souterraines de la Craie des vallée de la Scarpe et de la Sensée
référencée FRAG006,
et Sables du Landénien d'Orchies référencée FRAG018,**

**Vu pour être annexe a mon arrêté
en date du1.8. JUIL. 2016.....**

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Olivier GINEZ

SCARPE CANALISEE AVAL - FRAR49

masse d'eau de surface "cours d'eau"

La Directive Cadre sur l'Eau impose d'atteindre le bon état des masses d'eau. Une masse d'eau "cours d'eau" est une portion de cours d'eau homogène. Le bassin Artois-Picardie a été découpé en 66 masses d'eau "cours d'eau". L'expertise des états des stations de mesure situées sur une même masse d'eau permet d'évaluer l'état de la masse d'eau.

Description de la masse d'eau

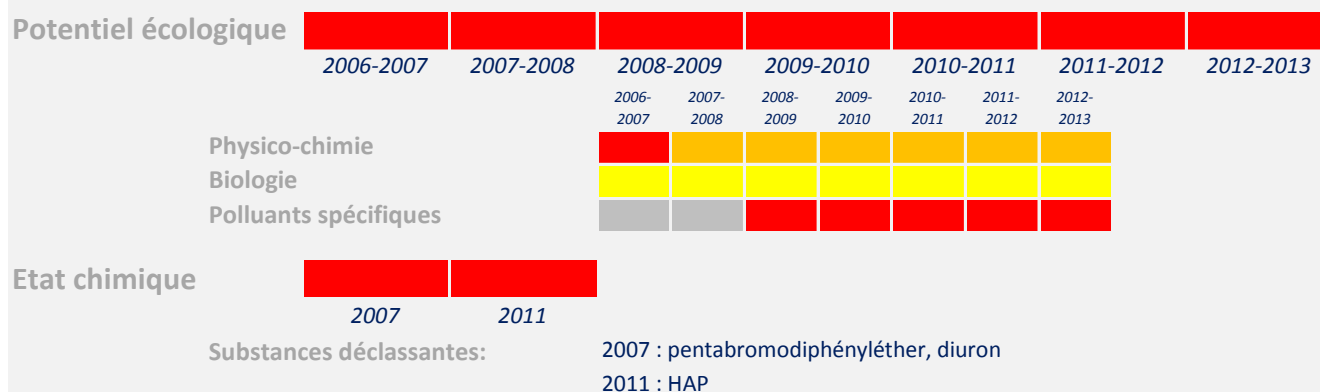
District hydrographique :	ESCAUT
Type de masse d'eau :	Masse d'eau fortement modifiée
Ecorégion:	Plaines occidentales
Hydroécocorégion niveau 1:	Dépôts argilo-sableux (HER20)
Typologie:	Grand et moyen cours d'eau dans dépôt argilo sableux (GM20)

Objectif : Bon état 2027

Bon potentiel écologique 2027

Bon état chimique 2027




Evaluation de l'état *



Stations de mesure sur la masse d'eau

Code	Nom	Réseau	Station d'évaluation	
01038100	LA SCARPE CANALISÉE À DOUAI (59)	RHAP		Accès fiche
01039000	LA SCARPE CANALISÉE À RACHES (59)	RHAP		Accès fiche
01040000	LA SCARPE CANALISÉE À MARCHIENNES (59)	RHAP	X	Accès fiche
01041000	LA SCARPE CANALISÉE À NIVELLE (59)	RCS, RCO		Accès fiche
01047000	LA GRANDE TRAITOIRE À SAINT AMAND (59)	RHAP		Accès fiche
01048800	LE COURANT DE L'HOPITAL À MILLONFOSSE (59)	RHAP		Accès fiche
01049000	LE DÉCOURS À THUN-SAINT AMAND (59)	RHAP		Accès fiche

Classes d'état (éco, physico-chimie, bio)

	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais
	Non disponible

Classes d'état (chimique et polluants)

	Bon état
	Mauvais état
	Non disponible

* D'après l'arrêté du 25 janvier 2010

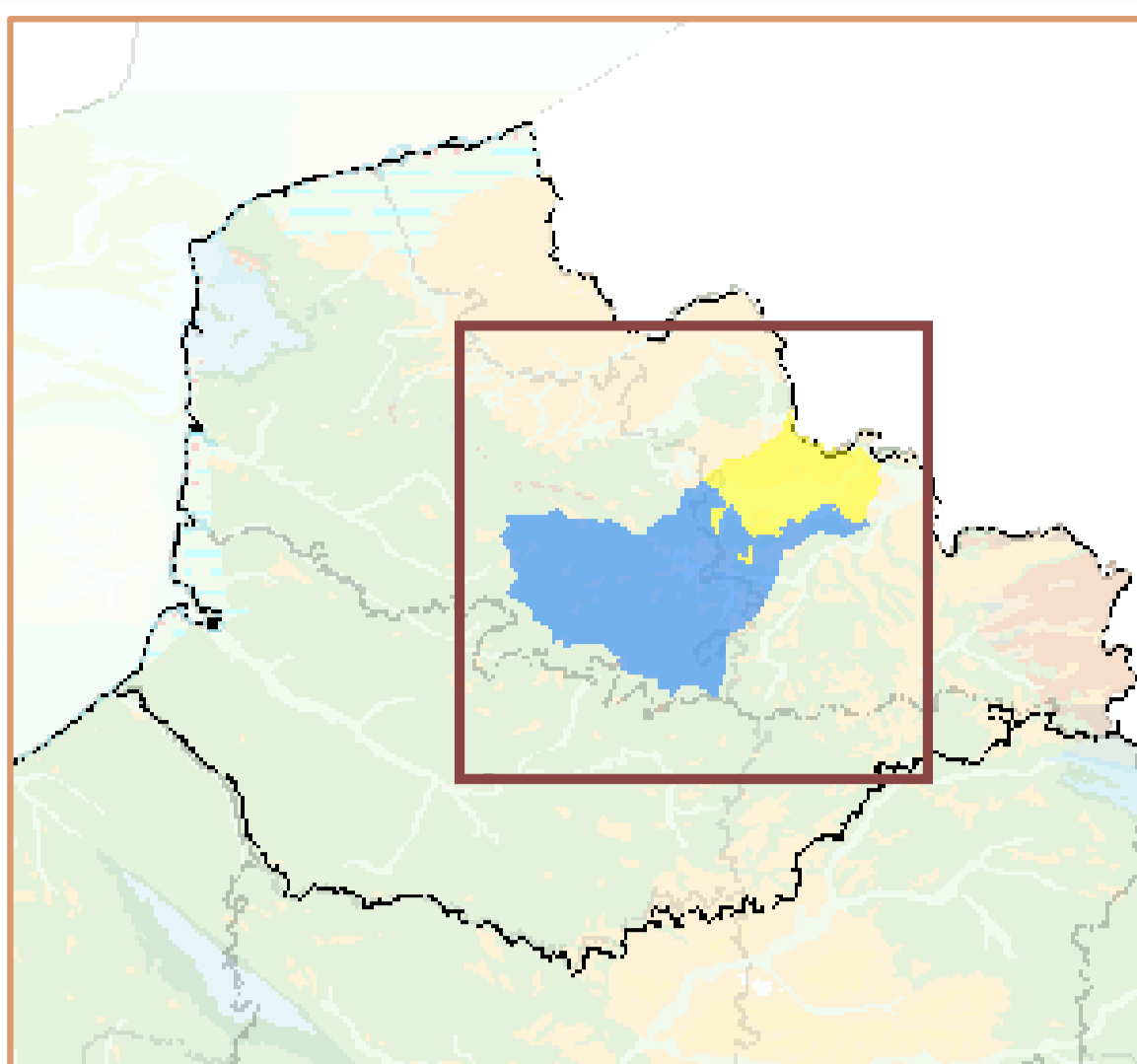
Cette évaluation a été réalisée par le groupe DCE-Eaux de surface du bassin Artois-Picardie: Agence de l'Eau Artois-Picardie, Dreal Nord Pas-de-Calais, DREAL Picardie, ONEMA.

Masse d'eau souterraine : 1006

EU Code FRAG006

Nouveau code national (Sandre ve1.1) : **AG006**

Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée



Eco-Region
Plaines occidentales
District
L'Escaut, la Somme et les cours
d'eau côtiers de la Manche et la

Caractéristiques principales

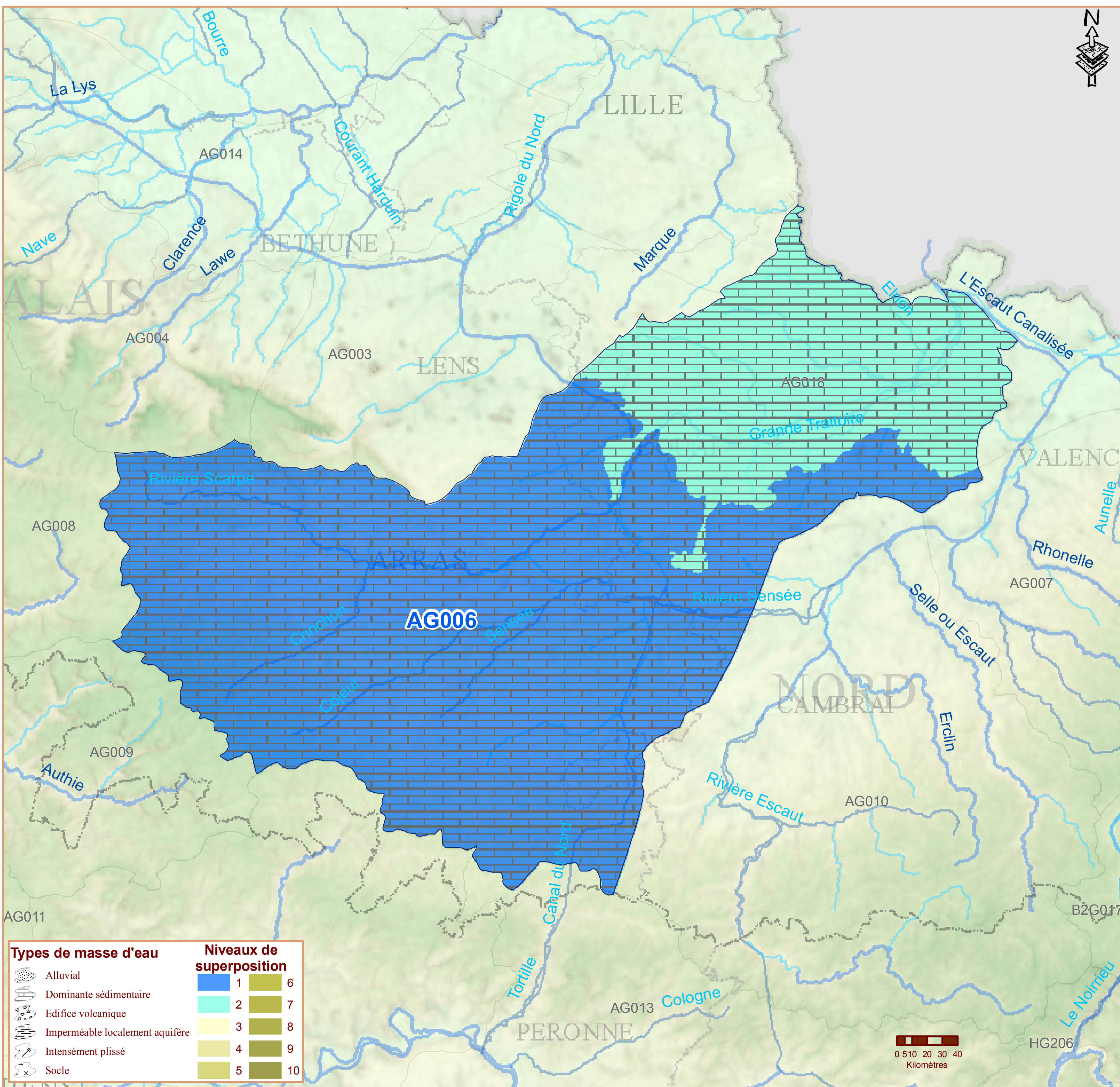
Type Dominante sédimentaire
Ecoulement Libre et captif, majoritairement libre

Caractéristiques secondaires

		Surface en km ²		
		affleurante	sous couverture	totale
Karstique	N			
Intrusion saline	N			
Entités disjointes	N	1489	482	1971
Trans-bassin	N	Trans-frontière		Y

Niveaux de
recouvrement
ordres %

1	75.48%
2	24.52%

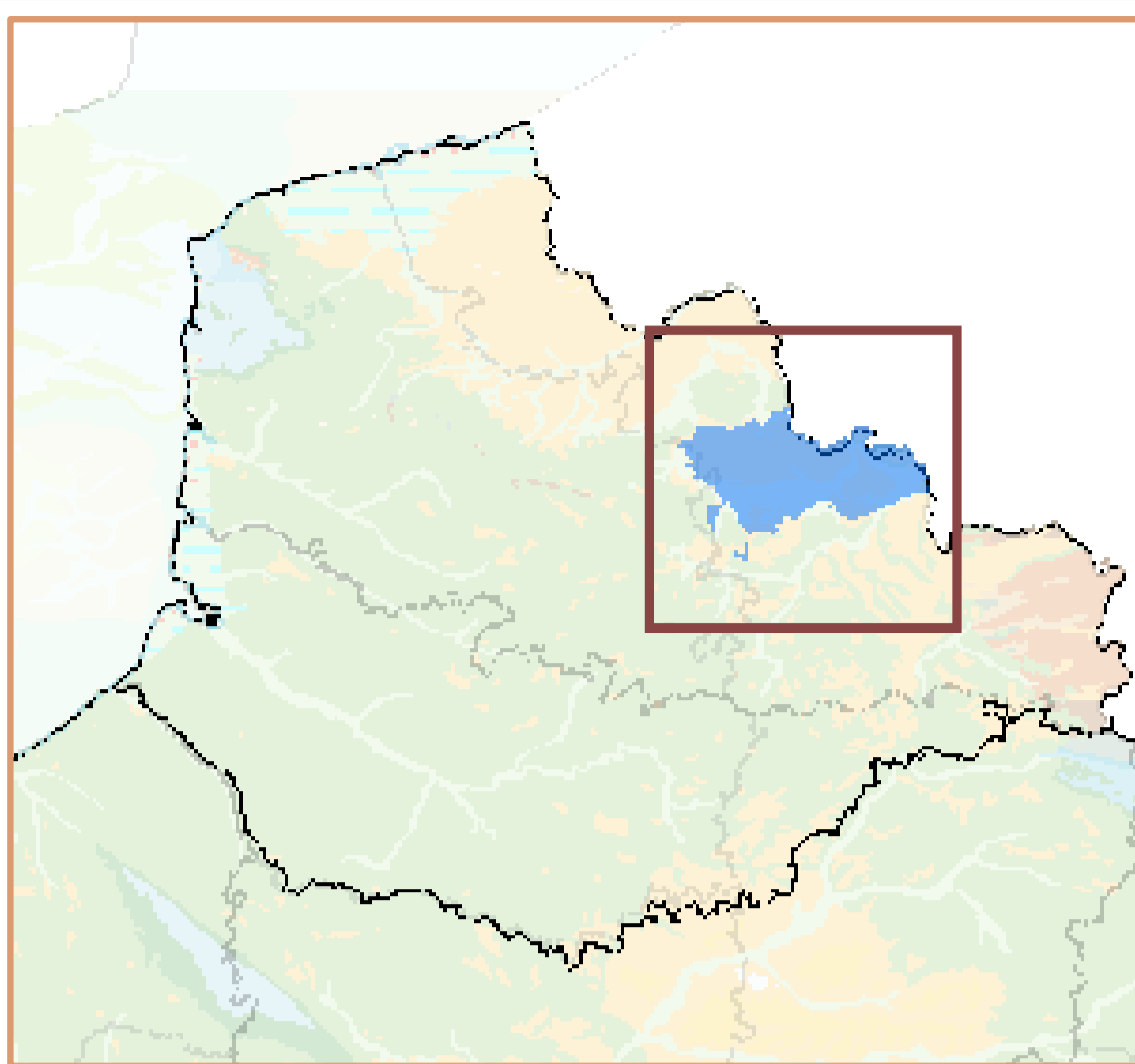


Commentaires

Masse d'eau souterraine : 1018 **EU Code FRAG018**

Nouveau code national (Sandre ve1.1) : **AG018**

Sables du Landénien d'Orchies



Eco-Region
Plaines occidentales
District
L'Escaut, la Somme et les cours
d'eau côtiers de la Manche et la

Caractéristiques principales

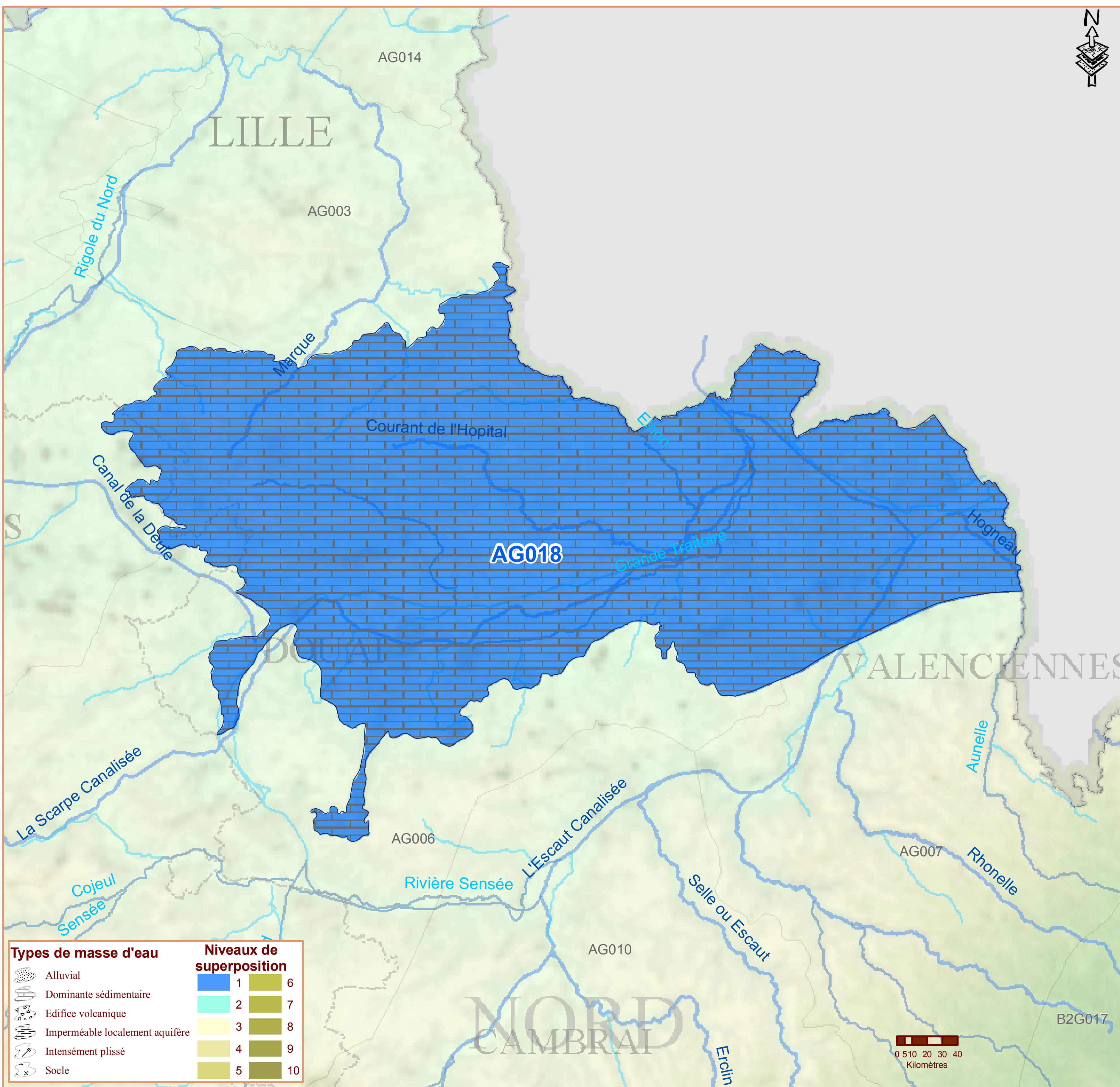
Type Dominante sédimentaire
Ecoulement Libre et captif, majoritairement libre

















Caractéristiques secondaires

		Surface en km ²		
		affleurante	sous couverture	totale
Karstique	N			
Intrusion saline	N			
Entités disjointes	N	729		729
Trans-bassin	N	Trans-frontière		Y

Niveaux de
recouvrement
ordres %

1 100.00%



Types de masse d'eau	Niveaux de superposition	
 Alluvial	 1	 6
 Dominante sédimentaire	 2	 7
 Edifice volcanique	 3	 8
 Imperméable localement aquifère	 4	 9
 Intensément plissé	 5	 10
 Socle		

Commentaires

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Service Eau-Environnement
Unité police de l'eau

Annexe 6-a
de l'arrêté préfectoral autorisant, au titre de la loi sur l'eau, Noréade
à procéder aux travaux de reconstruction et d'exploitation de la
station d'épuration intercommunale de Lallaing (Nord),
implantée sur la commune de Flines-Lez-Râches

Zone des mesures compensatoires



Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du **18 JUIL. 2016**

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint



Olivier GINEZ

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Service Eau-Environnement
Unité police de l'eau

Annexe 6-b
de l'arrêté préfectoral autorisant, au titre de la loi sur l'eau, Noréade
à procéder aux travaux de reconstruction et d'exploitation de la
station d'épuration intercommunale de Lallaing (Nord),
implantée sur la commune de Flines-Lez-Râches

Planning de réalisation
des mesures compensatoires
« Zone humide »

Année N ²	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
-------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Aménagement du projet

Aménagement de la prairie humide					
Délimitation de cette zone à préserver					
Aucun autre usage ne devra être opéré sur cette zone, durant toute la durée de vie de la station d'épuration.					

Aménagement de la zone de compensation

Mise en œuvre des travaux de terrassement					
Favoriser la recolonisation du site par les espèces végétales ³					
Réalisation d'une carte de zones humides (plan parcellaire avec délimitation exacte de la zone de compensation)					

Gestion des mesures compensatoires

Mise en œuvre de la gestion du site					
Conservation d'un îlot non fauché de quelques centaines de m ² au centre de la parcelle, de manière à maintenir une zone de refuge pour certaines espèces					
Fauche tardive avec exportation (sous réserve d'une bonne colonisation du milieu pour l'année N+5)					
Pâturage possible par des bovins et ovins, sous réserve d'accord avec le monde agricole				15 mai au 15 octobre	15 mai au 15 octobre

Modalités de suivi

Réalisation de suivis floristiques le long de transects		Mai ⁴	Mai ²	Mai		Mai
Reportage photos de l'évolution de la mesure compensatoire		Mai ⁵	Mai	Mai	Mai	Mai
Réalisation d'un bilan des suivis et de la gestion de la mesure compensatoire		2	2			

2 L'année N correspond au démarrage des travaux.

3 Il est possible de vous rapprocher du Conservatoire national botanique de Bailleul pour tout conseil sur le choix des variétés locales d'espèces végétales.

4 Dans l'éventualité où la zone compensatoire n'a pas été aménagée au 31 décembre de l'année N, les suivis et bilans prévus en année N+1 sont reportés en année N+2.

5 Dans l'éventualité où la zone compensatoire n'a pas été aménagée au 31 décembre de l'année N, il n'est pas nécessaire de procéder à un reportage photos l'année N+1.

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

18 JUL. 2016

Olivier GINEZ



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Service Eau-Environnement
Unité police de l'eau

Annexe 7
de l'arrêté préfectoral autorisant, au titre de la loi sur l'eau, Noréade
à procéder aux travaux de reconstruction et d'exploitation de la
station d'épuration intercommunale de Lallaing (Nord),
implantée sur la commune de Flines-Lez-Râches

Noréade SIDEN-SIAN
23 avenue de la Marne
BP 101
59443 WASQUEHAL Cédex

Dossier Loi sur l'eau 59-2013-00226

Construction d'une station de traitement des eaux usées
et les réseaux d'assainissement sur la commune de Lallaing (Nord)

Le bénéficiaire de la présente autorisation ci-dessus dénommé déclare

avoir démarré les travaux à la date du _____.

Fait à _____, le _____

Signature

PIÈCE À RENVoyer IMPÉRATIVEMENT
À L'UNITÉ DE POLICE DE L'EAU DÛMENT COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ À :

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
Service Eau-Environnement - Unité Police de l'eau
62 boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 LILLE Cédex

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du 18 JUIL. 2016

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Olivier GINEZ